

AR Prefecture

063-216303099-20250308-202501-BF
Reçu le 11/03/2025

Republique Française - Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 08 mars à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE

Absents (3) : Frédéric CHAZELLE, Thibault CALMARD, Gérard ROURE

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné pouvoir à Danièle HORTALA

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Yohann CARRET

Date convocation : 27/02/2025

2 ► APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DRESSES PAR M. SOLEILHAC Jean-Yves et Mme DELORME Christelle – BUDGETS COMMUNAL, AEP ET ASSAINISSEMENT

M. Jean-Yves SOLEILHAC, du 01/01/24 au 01/04/24

Mme Christelle DELORME, du 02/04/24 au 31/12/24

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

↪ Déclare, à l'unanimité des membres présents, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par les Receveurs, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Secrétaire de Séance
Yohann CARRET

Le Maire,
Michel ROCHE

